



Ouagadougou, le **26 DEC 2024**

N°2024 0085 /MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

1 Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants désireux d'entreprendre des études **d'ingénieurs dans les universités publiques du Burkina Faso** au titre de l'année **académique 2024-2025**, que l'État burkinabè offre des bourses d'études pour ledit niveau.

2 Conditions de candidature

Peut faire acte de candidature, tout étudiant remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un BTS, d'un DUT, d'un DTS, du diplôme d'ingénieur des travaux, d'une licence ou tout autre diplôme jugé équivalent avec **au moins la mention « assez bien »** ;
- être un lauréat des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles ;
- **avoir une moyenne générale du cycle précédent, supérieure ou égale à 12/20 ;**
- **ne pas être âgé de plus de 27 ans révolus au 31 décembre 2024 ;**
- **ne pas être déjà salarié du public ou du privé ;**
- être inscrit en première année d'ingéniorat dans une institution publique d'enseignement supérieur du Burkina Faso.

3 Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso** : www.campusfaso.bf) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;

- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou encore la photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- la photocopie légalisée du diplôme ou de l'attestation de succès du BTS, du DUT, du DTS, de la Licence ou du diplôme d'ingénieur des travaux ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des deux (02) ou trois (03) dernières années d'études comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ;
- une preuve d'admission en première année d'ingénieur **au titre de l'année académique 2024-2025** ou une attestation de préinscription en première année d'ingénieur **au titre de l'année académique 2024-2025** délivrée par le Directeur en charge des activités pédagogiques de l'établissement d'accueil ou encore la liste des résultats du recrutement en ingénieur 1 dûment signée avec le nom du candidat coché ;
- un curriculum vitae daté et signé.

4 Procédure de dépôt du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme CampusFaso à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Les dossiers doivent être soumis sur la plateforme **du 27 décembre 2024 au 15 janvier 2025 au plus tard à 23h59 mn. sur le site : <https://campusfaso.bf> dans la rubrique bourse.**

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, le candidat doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

5 Recommandations pour le dépôt des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;**
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

6 Conditions et modalités d'examen du dossier

- Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte de tous les semestres de chaque niveau ;
- En raison du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des pièces ci-dessus mentionnées au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES) ;
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné** ;
- **Seuls les relevés de notes légalisés comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte** ;
- **Tout dossier comprenant la copie scannée de l'original ou la copie scannée d'une photocopie non légalisée en lieu et place du (ou des) documents exigés par le communiqué ne sera pas examiné** ;
- Les dossiers des candidats ayant des inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne seront pas examinés ;
- Toute attribution d'une bourse pour des études dans une spécialité choisie est définitive ; tout changement de spécialité entraîne systématiquement la déchéance de la bourse ;
- Tout dossier de candidature d'un **étudiant déjà attributaire de l'aide ou d'un prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement en cours de validité ne sera pas examiné** ;
- Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.

P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

